Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231228-D2023-163-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/12/2023

Sérénya
Senior Concept

Orléans, le 20 novembre 2023

Agglo du Pays de Dreux
Monsieur le Président
4, rue de Châteaudun
28109 DREUX cedex

Objet : Offre de concours – Assainissement eaux pluviales

Monsieur le Président,

Je soussigné, Monsieur Didier BERTRAND
Directeur Délégué de la société SERENYA Sénior Concept,
Domicilié à Orléans, 16 place du Martroi
Représentant de la société SCCV 28003 DREUX HENRY BARBUSSE

Propose à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de financer, l'exécution d'un ouvrage consistant à mettre en place une extension du réseau d'eaux pluviales ainsi qu'un regard de visite, sous domaine public, afin de raccorder le village résidentiel (108 logements, 1 club house, 1 locale d'activité et 1 micro-crèche) au réseau existant à la rue Henri Barbusse - à DREUX.

Les travaux seront ainsi constitués de l'installation d'une canalisation de raccordement de 34 mètres linéaires en PVC Ø 315 mm, d'un regard de visite de Ø 1000 mm de type BLARD ou de nature et qualité similaires, avec un tampon en fonte de type SOLO ou PAMREX de classe 400 KN ou de nature et qualité similaires et d'un système de raccordement sur regard.

A ce titre, je m'engage à participer volontairement à la réalisation de ces travaux par le biais d'une offre de concours financier d'un montant forfaitaire de dix-neuf mille neuf cent quatre euros et quarante centimes TTC (19 904,40 €TTC).

A défaut d'un début d'exécution du projet de travaux susmentionné, dans les douze mois qui suivent l'acceptation par la communauté d'agglomération, l'offre sera caduque et la somme versée au titre de l'acompte sera restituée sur demande signifiée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour l'exécution des travaux, je verserai à l'ordre du Trésor Public au compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux :

- Un acompte représentant 50% de la somme prévisionnelle (9952,20 € TTC) dans un délai de trente jours à compter de la notification d'un arrêté acceptant mon offre de concours.
- Le solde (9952,20 € TTC) dans le délai de trente jours qui suit l'achèvement des travaux. A ce titre, un procès-verbal de réception attestant de la parfaite exécution de l'ouvrage me sera fourni.

A défaut, je m'engage à payer des intérêts au taux légal augmenté de deux points et ceci par jour calendaire de retard en cas d'inexécution ou d'exécution partielle de mon paiement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Didier BERTRAND
Directeur Délégué
Sérénya Sénior concept

tél : 02 54 76 85 74 - fax : 09 70 32 51 34 - mail : contact@serenya.fr - www.serenya.fr
16 rue de la Sirène - 41200 Romorantin Lanthenay
SARL au capital de 223 000 Euros - RCS Blois 509 386 918